

# Rapport Financier

## des Voyages et Sorties de l'année 2022

(Christiane Griffaut, Trésorière)

### ANNULATIONS

#### CANARIES

ANNULATION faute d'inscrits (Pas de report ou de reprogrammation prévus)

#### CHYPRE

ANNULATION faute d'inscrits en nombre suffisant (Pas de report ou de reprogrammation prévus)

#### SUISSE

ANNULATION faute d'inscrits en nombre suffisant (Pas de report ou de reprogrammation prévus)

### REALISATIONS

	Généralités			Résultat		Reliquat		
	Dates	Prix	Participants	Recettes	Dépenses	Total	Par payant	Destination
<b>DUBAÏ</b>	26/01/22 au 31/01/22	1 250 €	24 dont 23 payants	31 920 €	31 918 €	<b>2,00 €</b>	<b>0,09 €</b>	<b>Conservé en trésorerie</b>
<b>ALGARVE (Portugal)</b>	21/04/22 au 28/04/22	1 250 €	39 dont 38 payants	47 820 €	47 781 €	<b>39,00 €</b>	<b>1,02 €</b>	<b>Conservé en trésorerie</b>
<b>REPAS des Adhérents</b>	23/05/22	25 €	51 dont 51 payants	1 275 €	1 250 €	<b>25,00 €</b>	<b>0,49 €</b>	<b>Conservé en trésorerie</b>
<b>ANCV- Val de Loire en TOURAINÉ</b>	18/06/22 au 25/06/22	580 €	34 dont 33 payants	19 156 €	19 068 €	<b>88,00 €</b>	<b>2,66 €</b>	<b>Conservé en trésorerie</b>
<b>ANCV- Haute NORMANDIE</b>	27/08/22 au 03/09/22	695 €	42 dont 41 payants	31 575 €	31 508 €	<b>67,00 €</b>	<b>1,63 €</b>	<b>Conservé en trésorerie</b>
<b>NEW YORK</b>	15/09/22 au 21/09/22	2 100 €	28 dont 27 payants	61 197 €	61 037 €	<b>160,00 €</b>	<b>5,92 €</b>	<b>Compte d'Avoirs</b>
<b>ANCV – ALSACE Marchés de Noël</b>	15/12/22 au 16/12/22	510,00 €	38 dont 37 payants	18 220 €	17 977 €	<b>243,00 €</b>	<b>6,56 €</b>	<b>Compte d'Avoirs</b>

Les reliquats qui sont portés en comptes d'avoirs (New York et Marchés de Noël) de tous les participants payants ne seront disponibles au remboursement qu'à compter de la date de validation par vote des adhérents, sur demande expresse écrite et sous réserve de n'avoir pas été utilisés pour paiement partiel ou total d'une autre prestation (voyage, sortie, cotisation d'adhésion, etc...).

Les reliquats qui sont conservés en trésorerie (voyages Dubaï, Algarve, Val de Loire, Normandie et Repas des Adhérents) le sont conformément aux dispositions votées précédemment par les adhérents, à savoir conservation du reliquat dans la trésorerie lorsque celui-ci est inférieur à 5,00 € par voyage ou sortie et par personne.